

Inventaires naturalistes et Plan de Gestion des prairies de « Bazières » à Montégut (32)



Août 2011

Commune de Montégut – Département du Gers (propriété de M. Vasselín et gérée par le CREN-MP)

M. Pierre-Emmanuel RECH & M. Sylvain DEJEAN
Chargés de missions naturalistes
Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
www.cren-mp.org



Ce programme est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le Fonds européen de développement régional.

Sommaire

Chapitre A : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SITE	4
A.1 - Localisation	4
A.2 - Description sommaire	5
Les prairies	5
Les zones boisées	5
Les zones humides	6
Le cours d'eau	6
A.3 - Statuts et limites du site	6
A.3.1 - Régime foncier :	6
A.3.2 - Maîtrise d'usage :	8
A.3.3 - Statut réglementaire et servitudes :	8
Site classé à proximité	8
Servitude conventionnelle	8
A.3.4 - Zones d'inventaire : ZNIEFF, Natura 2000, ZICO	9
A.4 - Contexte historique et socio-économique	10
A.4.1 – Vocations et usages passés et récents du site :	10
A.4.2 - Historique de la conservation du site :	10
A.4.3 - Cadre socio-économique actuel :	10
Chapitre B : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET PATRIMONIAL	11
B.1 - Cadre physique	11
B.1.1 - Géomorphologie/géologie/pédologie :	11
B.1.2 - Hydrologie/hydraulique/qualité de l'eau :	11
B.1.3 – Climat/bioclimat :	11
Les précipitations	11
Températures	12
B.2 – Unités de végétation	13
B.2.1 – Introduction et méthodologie	13
La photo-interprétation	13
Les prospections de terrain	13
B.2.2 – Description des habitats naturels :	13
B.2.3 - Dynamique et évolution :	17
B.2.4 - Évaluation patrimoniale :	17
Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces.	17
Une combinaison de critères	17
Listes et expertises de référence	17
B.3 - Flore	18
B.3.1 – Méthodologie :	18
B.3.2 – Etat des inventaires :	18
B.3.3 – Commentaires et évaluation patrimoniale :	19
Flore remarquable	19
B.4 - Faune	20
B.4.1 – Méthodologie :	20
Observation à vue	20
Ecoute des chants	20
Les captures au filet, au fauchage ou au battage	21
B.4.2 – Etat des inventaires :	21

B.4.3 – Commentaires et évaluation patrimoniale :	22
Araignées remarquables	22
Papillons	22
Orthoptères remarquables	23
Odonate remarquable	23
Reptiles remarquables	24
Amphibiens remarquables.....	25
Oiseaux.....	26
B.5 – Place du site dans un ensemble d’espaces naturels	26
B.6 – Synthèse patrimoniale.....	26
B.6.1-Mise en évidence des habitats naturels à fort enjeu	26
B.6.1-Croisement des enjeux patrimoniaux	27
Chapitre C : GESTION CONSERVATOIRE.....	29
C.1 - Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine naturel.....	29
C.1.1 – Objectifs à atteindre (long terme)	29
C.1.2 – Objectifs opérationnels (court terme)	29
C.2 - Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion.	29
C.2.1 – Tendances naturelles.....	29
C.2.1 – Tendances artificielles	29
C.2.1 – Avantages et contraintes de gestion.....	29
C.5 - Plan de travail.....	30
C.5.1 - Grands principes de gestion	30
C.5.2 - Actions de gestion par entité	30
C.5.3 – Synthèse cartographie des actions de gestion.....	37
Bibliographie.....	38

Chapitre A : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SITE

A.1 - Localisation

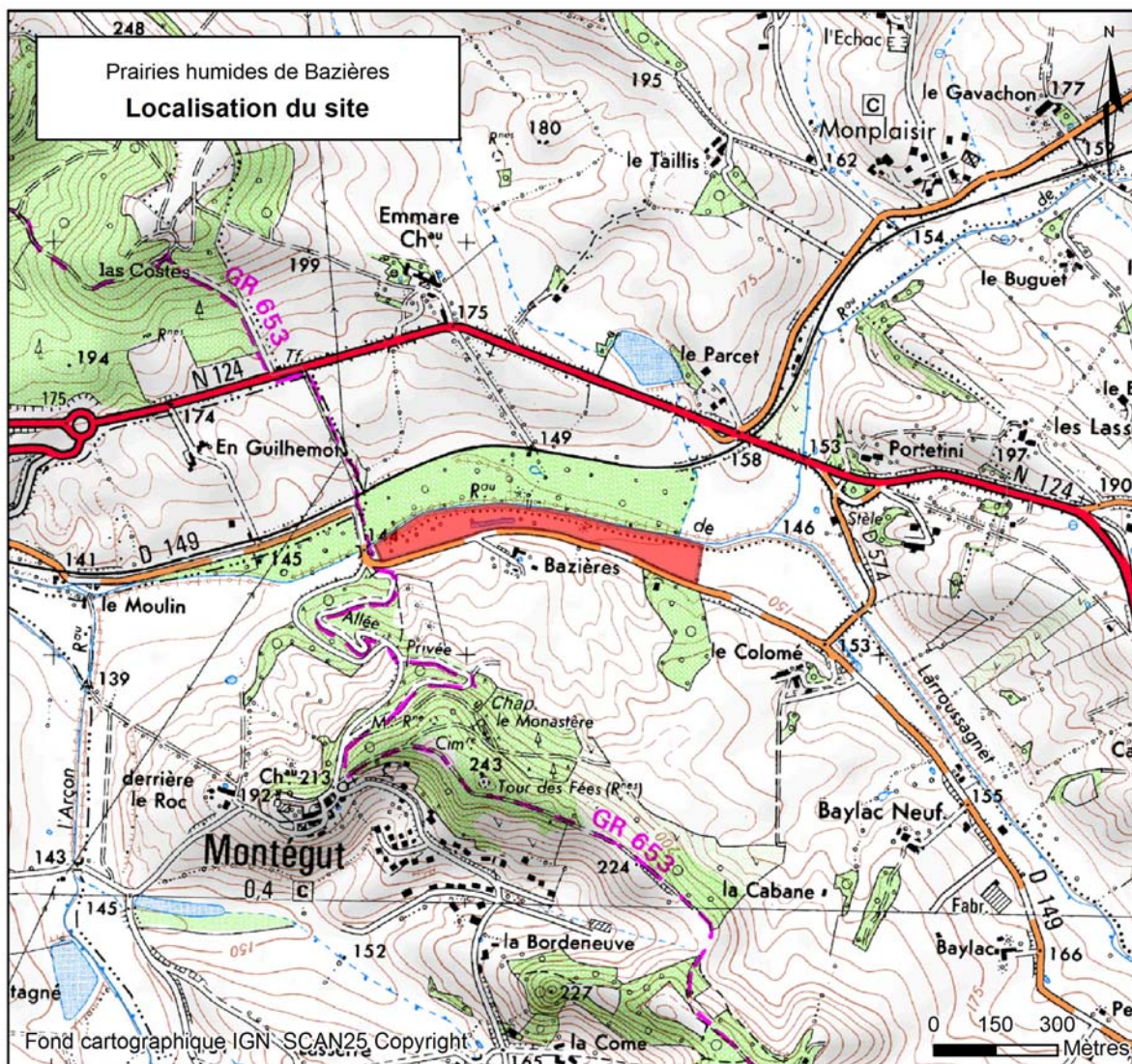
La zone d'étude se situe dans le département du Gers, sur la commune de Montégut (Code INSEE 32282), à proximité immédiate de l'agglomération auscitaine, au sud de l'axe Auch – Toulouse (RN 124).



Localement, on peut préciser la situation des parcelles au nord de la commune, au lieu-dit « Bazières » mentionné sur les cartes IGN 1 : 25000, entre la RD 149 et le ruisseau Larroussagnet. Le site est situé au pied du village de Montégut, à une altitude de 145 m et est riverain du ruisseau de Larroussagnet.

Le village de Montégut tout proche est situé sur un sommet allant jusqu'aux environs de 240 m et présente un intérêt paysager (point de vue) et historique avec la présence d'un château (privé) du XIIIe siècle et remanié par la suite, ainsi que du site classé de la Tour des Fées.

Il est important également de noter le passage en bordure directe du site du GR 653 qui est l'un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.



A.2 - Description sommaire

Située en fond de vallon, en bordure du ruisseau de Larroussagnet, la zone d'étude s'étend sur une surface d'environ 5,5ha et est essentiellement composée de prairies naturelles. Plusieurs éléments marquants sont également présents et notamment une mare, des fossés et quelques haies.

Les prairies

Elles sont majoritairement humides ou plutôt dites « inondables », alimentées par la nappe phréatique et le débordement du ruisseau, lors des fortes eaux (printemps). En été, elles peuvent être très sèches, ce qui facilite leur gestion. Selon le niveau topographique on distingue 3 types de prairies, de la plus humide (prairie à jonc), à la plus sèche (prairie naturelle de fauche). L'intermédiaire est une prairie humide de fauche, accueillant la plupart des intérêts floristiques, comme l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgare*) et surtout la Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana*).

Les zones boisées

Elles ne représentent pas une surface forestière à proprement parler, mais plutôt des alignements d'arbres ou de haies de stades variés, qui entretiennent un paysage bocager avec ses intérêts écologiques (trame verte ou corridor, écotone, niche écologique, terrain de chasse, stabilisation des berges...)

Les zones humides

En dehors des prairies humides, on observe d'autres habitats ponctuels, comme les fossés et la mare. D'anciens fossés de drainage, s'observent dans toute la partie centrale des prairies, ils abritent des formations végétales, à regrouper sous le terme de « roselière », très limitées à un linéaire étroit qui ne représente que peu d'enjeu..

Dans le secteur ouest, les fossés alimentent une mare toujours en eau, assez profonde et végétalisée, qui apporte un fort intérêt naturaliste au site avec un cortège de libellules et surtout la présence de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*).

Enfin, cette mare apporte, grâce à sa végétation aquatique, de nouveaux habitats naturels.

Le cours d'eau

Il garantit chaque année une alimentation des prairies par submersion. En effet, il déborde annuellement en période hivernale ou printanière.

A.3 - Statuts et limites du site

A.3.1 - Régime foncier :

Il est important de noter que le site a fait l'objet d'un remembrement en 2008.

Les principaux éléments présentés dans ce plan de gestion ne prennent pas en compte la nouvelle situation foncière, constatée au moment de la finalisation de ce rapport.

Situation avant remembrement :

Le site des prairies de Bazières est constitué d'un ensemble de prairies naturelles d'une surface cadastrale totale de 5ha 48a 39ca. Toutes les parcelles concernées sont la propriété de M. Arnaud Vasselin.

Le site comprend les parcelles cadastrales ci-dessous, sises sur la commune de Montégut .

Section	Numéro	Lieudit	Nature	Surface
B	01	Aux Coumettes	Pré	02ha 33a 80ca
B	02	Aux Coumettes	Jardin	00ha 08a 03ca
B	03	Aux Coumettes	Pré	00ha 88a 80ca
B	34	Aux Coumettes	Terre	00ha 41a 91ca
B	35	Aux Coumettes	Pré	01ha 75a 85ca

Situation après remembrement :

La surface cadastrale totale du site est de 5ha 46a 76ca. Toutes les parcelles concernées sont la propriété de M. Arnaud Vasselin.

Le site comprend les parcelles cadastrales ci-dessous, sises sur la commune de Montégut .

Section	Numéro	Lieudit	Nature	Surface
ZA	02	Aux Coumettes		05ha 46a 76ca

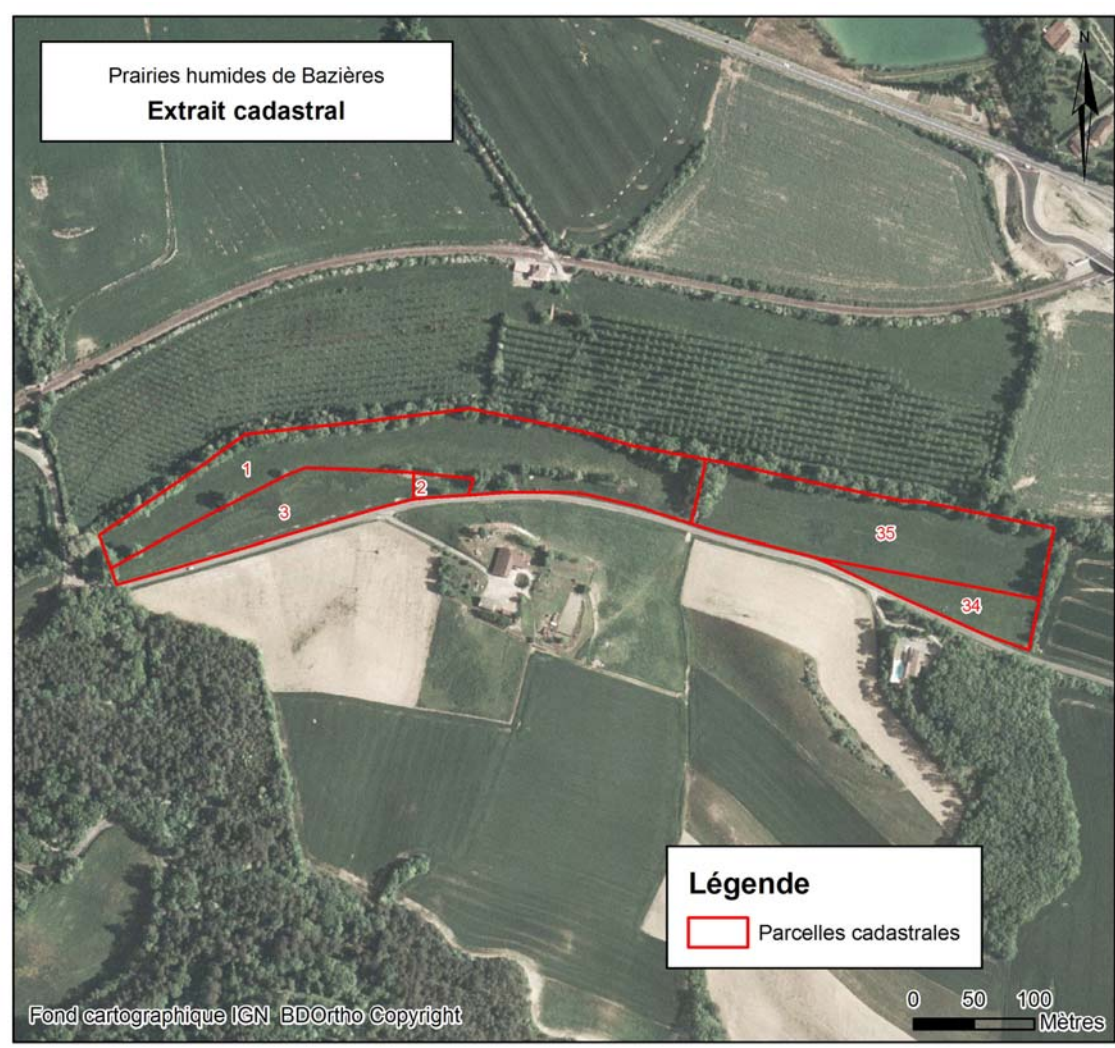
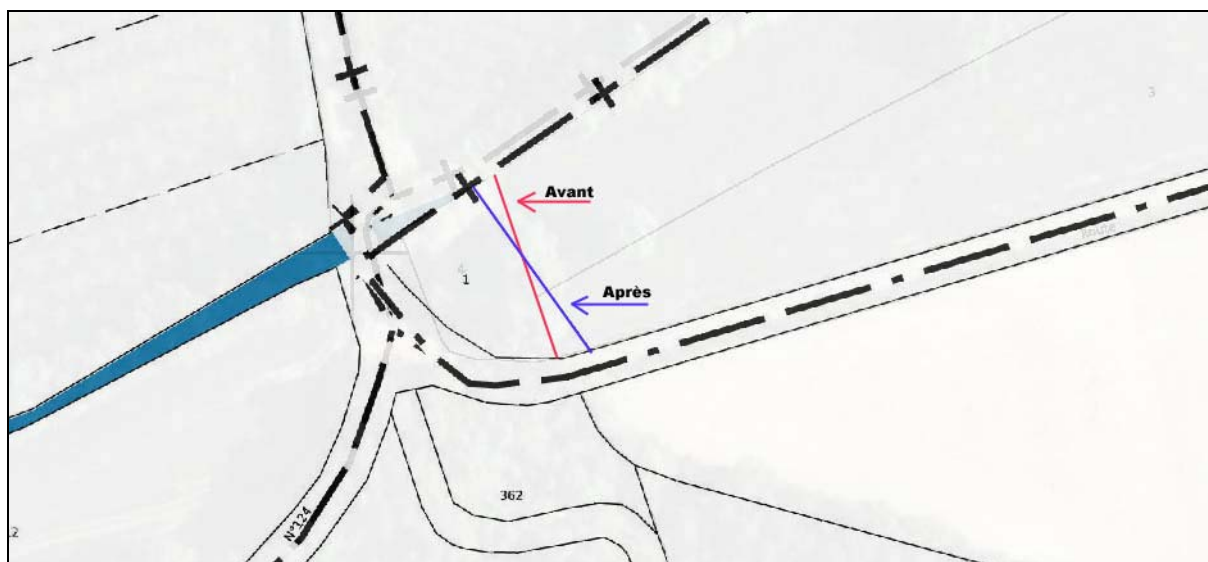
Comparaison :

La modification des limites cadastrales dans le cadre du remembrement apparaît négligeable au regard de la gestion site.

Il est constaté d'une part un léger différentiel de -163m^2 au niveau des surfaces cadastrales après remembrement.

Il est noter que la modification principale concerne la limite ouest du site comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

Inventaires naturalistes et Plan de Gestion des prairies humides de « Bazières »
Montégut (32) (propriété de M. Vasselín et gérées par le CREN-MP)



A.3.2 - Maîtrise d'usage :

Une convention de gestion a été signée entre M. Arnaud Vasselín, propriétaire du site, et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées en date du 27 août 2008. Cette convention est annexée au présent rapport et confiée au CREN MP la gestion du site.

Le site ne fait à ce jour l'objet d'aucun bail agricole ou autre convention d'usage connue.

A.3.3 - Statut réglementaire et servitudes :

Carte communale

Le site est classé en Zone Naturelle Inondable au titre de la Carte Communale de Montégut validée par l'Arrêté Préfectoral du 29.11.2005.

Site classé à proximité

La zone d'étude est située à environ 500m du site classé 1340626SCA02, site de la Tour des Fées. Compte tenu de l'activité agricole classique actuellement en place sur le site, aucune démarche particulière n'a été entreprise dans le cadre du présent plan de gestion afin d'identifier les contraintes particulières qui pourraient en découler.

Servitude conventionnelle

Comme indiqué précédemment, l'acte de vente a fait l'objet de dispositions particulières relatives à la préservation de la Jacinthe de Rome. Les éléments suivants y ont été intégrés :

Clause environnementale :

*L'acquéreur reconnaît être informé de la présence sur les parcelles 1, 2, 3, 4, 34, 35, 37, 696 - section B - commune de Montégut - de la présence (J. Segonds, C. Lemouzy, Isatis 1:38-43, 2001) d'une station de Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana* (L.) Reichenb.), espèce protégée au niveau national (loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, Article L-411.1 du code de l'environnement, Annexe 1 de l'arrêté ministériel du 20-01-1982 modifié par l'arrêté du 31-08-1995). Pour rappel, à ce titre, sont interdits (extrait de l'article L-411.1) :*

"2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;"

En conséquence, afin de prévenir la destruction ou l'altération du milieu et veiller à la préservation de cette espèce protégée, l'acquéreur s'engage à :

- respecter la réglementation relative aux espèces protégées,*
- d'une manière générale, favoriser et contribuer au maintien des espèces protégées présentes sur la zone,*
- ne pas drainer, assécher, combler, noyer ou inonder la zone,*
- ne pas modifier l'usage du sol, notamment ne pas boiser, ne pas extraire le sol,*
- ne pas utiliser de méthode culturale destructrice sur la zone : pas de labour, pas de feu pastoral, pas de fertilisation organique ou minérale, pas d'amendement, pas d'herbicide ni d'insecticide.*
- ne pas altérer l'alimentation en eau du site (qualité/quantité),*
- ne pas jeter, déverser, épandre directement ou indirectement, tout produit chimique, matériaux, déchet ou substance de quelque nature que ce soit, y compris les matériaux inertes,*
- ne pas endommager ou détruire la couverture végétale existante: construction, camping, circulation d'engin, etc..*
- conserver les prairies naturelles, par une fauche tardive d'entretien après le 15 juin ou un pâturage extensif (modalités à définir)*
- prendre contact avec un organisme spécialisé pour définir les modalités de gestion du site.*

A.3.4 - Zones d'inventaire : ZNIEFF, Natura 2000, ZICO ...

La zone d'étude concerne uniquement les parcelles de prairies soumises à convention de gestion entre le CREN MP et le propriétaire.

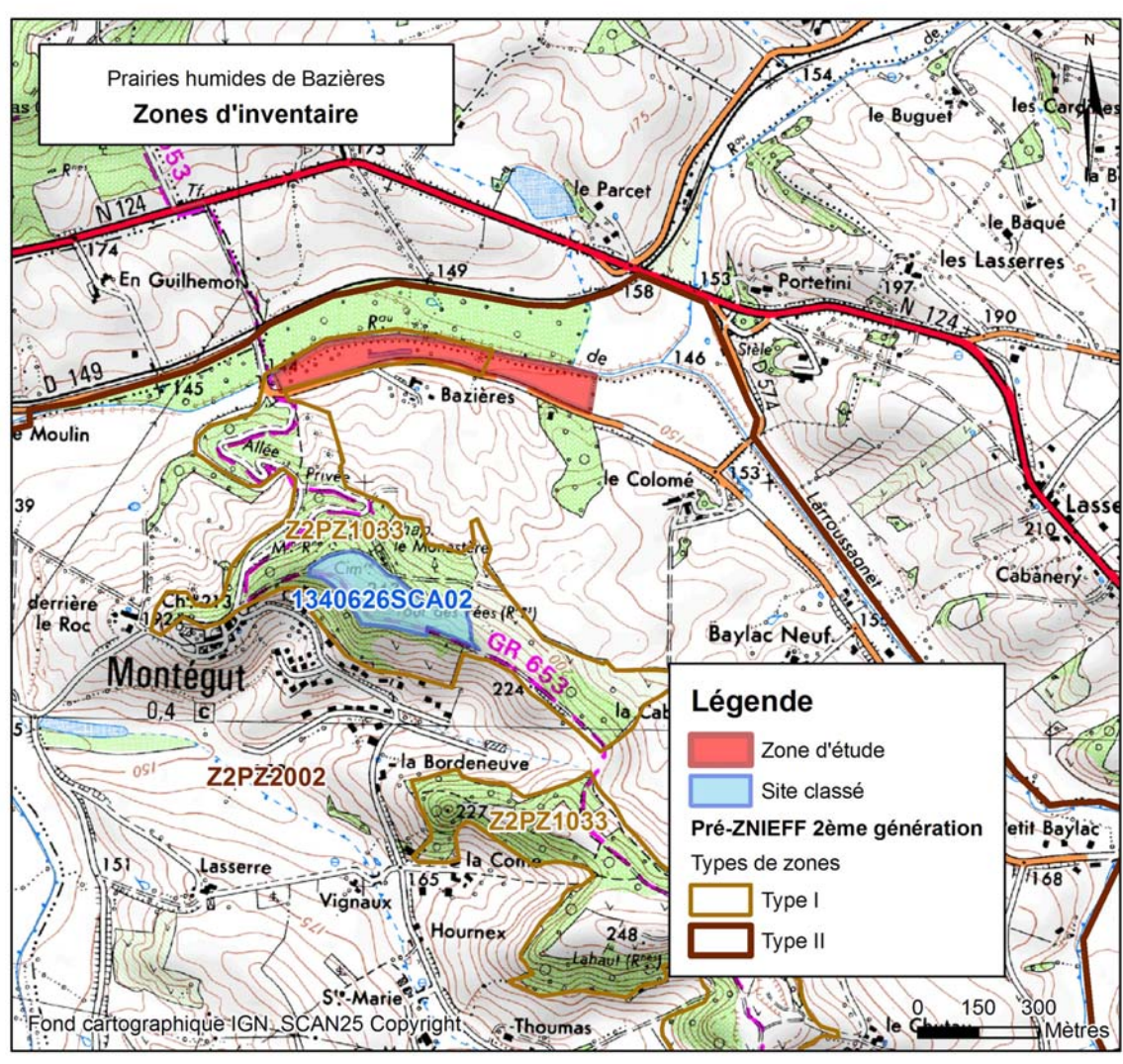
Le secteur n'était pas compris dans la couverture ZNIEFF¹ première génération, mais sera concerné par deux ZNIEFF de deuxième génération de type I et II :

- Pré-ZNIEFF de Type II : Z2PZ2002 - Coteaux du Gers - Jérôme Segonds (ABG)
- Pré-ZNIEFF de Type I : Z2PZ1033 - Coteaux de Montégut - Jérôme Segonds (ABG)

Remarque :

La pré-ZNIEFF de type I (deuxième génération) n° Z2PZ1033 n'englobe pas totalement la zone d'étude. Or, compte tenu des enjeux écologiques identifiés sur la partie non incluse, il conviendra de solliciter une modification du contour de cette pré-ZNIEFF.

Les bordereaux de ces pré-znieff sont annexés au présent rapport et ont été à ce jour validés par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).



¹ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

A.4 - Contexte historique et socio-économique

A.4.1 – Vocations et usages passés et récents du site :

Le site fait semble-t-il l'objet depuis de très nombreuses années, d'une voire deux fauches annuelles. Aucun autre élément marquant en ce qui concerne sa gestion, ne nous a été rapporté.

Un fossé longitudinal voué à drainer le site en surface et faciliter la fauche traverse le site. Sa date de création ne nous a pas été communiqué.

En ce qui concerne le patrimoine, bâti ou naturel, il est à noter la présence d'un puits (mentionné au cadastre) et d'une mare, ainsi qu'un d'un saule têtard probablement utilisé par le passé en vannerie.

A.4.2 - Historique de la conservation du site :

Mentionnée dans Dupuy D., 1847 - Florule du département du Gers et des contrées voisines - ou moyen facile d'arriver à la connaissance de toutes les plantes qui croissent spontanément dans les départements 31, 82 (partie montagneuse), 47, 31, Ed. L. A. Brun, Auch, 43p., la station de Jacinthes de Rome est connue depuis de nombreuses années par les naturalistes et a fait l'objet de nombreux suivis. Les derniers ont été mis en place dans le cadre d'un plan d'action régional en faveur de *Bellevalia romana*, coordonné par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (J. Cambécedès & L. Gire). Diverses informations des propriétaires, gestionnaires et pouvoirs publics, ont également été menées dans ce cadre.

C'est dans la continuité de ce projet que le CREN MP a entrepris en 2007 différents contacts auprès de propriétaires de stations sur le département. Ces contacts ont permis de mettre en évidence la vente envisagée du site.

Les négociations avec l'ancien propriétaire n'ayant pas permis d'aboutir au rachat des parcelles, des contacts ont été pris avec la SAFER Gascogne Haut-Languedoc (Convention cadre CREN MP – SAFER GH-L) et le futur propriétaire. Ils ont permis en 2008 l'intégration d'un cahier des charges environnemental dans l'acte définitif de vente, permettant de garantir la préservation de cette espèce protégée et de son habitat.

Une convention de gestion a été signée dans la continuité en 2008, entre le CREN MP et le nouveau propriétaire.

Dans le cadre d'un programme d'action pluriannuel de gestion des sites, le CREN MP a engagé en 2009 la rédaction du présent plan de gestion.

A.4.3 - Cadre socio-économique actuel :

La Commune projetait très récemment (2007), d'acquérir le site pour y établir un terrain de football, en raison de sa topographie plane, plutôt rare sur la commune. Une rencontre avec M. le Maire a permis de présenter les enjeux écologiques en présence et la démarche de conservation envisagée. Ceci a permis de conduire la commune à envisager d'autres possibilités.

Le site a également fait l'objet de plusieurs animations à destination d'étudiants dans le cadre de la journée mondiale des zones humides. D'autre part, la proximité immédiate de milieux naturels d'intérêts patrimoniaux très divers, confère au site un intérêt pour sa valorisation éventuelle.

Aucun autre élément n'a à ce jour été collecté concernant la perception locale.

Chapitre B : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

B.1 - Cadre physique

B.1.1 - Géomorphologie/géologie/pédologie :

Le secteur est une succession de petits vallons et petits pechs thermophiles, accueillant des forêts chaudes et des zones de pelouses sèches sur les coteaux. En fond de vallon, où sont situées les parcelles de la zone d'étude, le sol reste de nature argilo-calcaire.

La proximité du ruisseau fait de ces prairies des zones inondables, qui de par leur nature (argileuse), retiennent les eaux de surface.

Ce phénomène engendre des prairies humides avec une végétation typique et adaptée à ces périodes d'inondations.

B.1.2 - Hydrologie/hydraulique/qualité de l'eau :

Le cours d'eau se comporte comme un ruisseau méditerranéen, avec une forte amplitude de débits entre hiver-printemps (période de hautes eaux) et été-automne (période de basses eaux). Ce constat renforce la notion de zones inondables. En effet, même si en été le ruisseau est presque à sec et les prairies d'apparence « sèches », en période de hautes eaux, l'étroitesse du cours et le fort débit ponctuel, engendre obligatoirement un débordement sur les zones périphériques.

On notera ici l'importance de conserver une ripisylve ou assimilée, afin de consolider les berges et limiter l'érosion. Cependant, lors des forts débits, le ruisseau creuse sans son lit mineur inexorablement.

Ce phénomène d'irrigation naturelle est bien connu et utilisé dans cette vallée, étant donné la place prise par de la populiculture. Ces plantations sont d'ailleurs visibles en rive droite du cours d'eau. Ces peupliers contribuent d'ailleurs à la réduction et l'assèchement des nappes phréatiques locales.

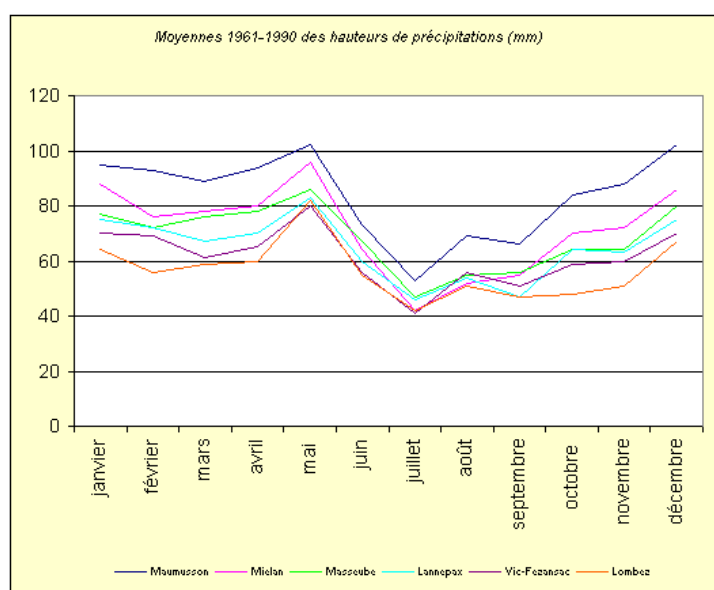
B.1.3 – Climat/bioclimat :

Source : <http://www.gers.pref.gouv.fr/GERS/2/climat.htm>

Le département est soumis à des conditions climatiques relativement instables, d'influences océaniques et méditerranéennes.

Les précipitations

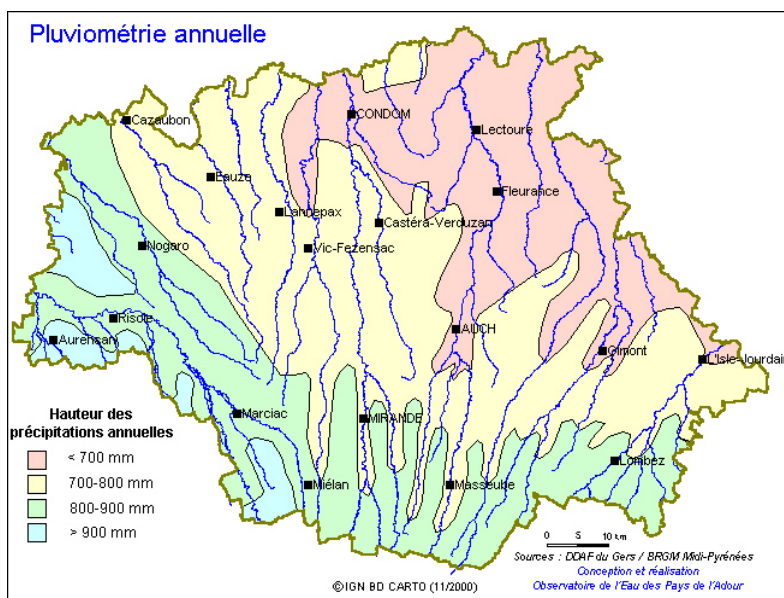
Elles sont relativement homogènes sur l'ensemble du département. Les hauteurs moyennes annuelles de 900 mm sur la frange ouest et sud-ouest du département, décroissent régulièrement vers le nord et l'est pour atteindre moins de 700 mm à Auch.



Les pluies varient considérablement d'une année sur l'autre mais présentent en moyenne deux maxima en décembre-janvier et en mai. Les orages accompagnés de grêle sont très fréquents : le centre du département, est l'épicentre des plus grandes fréquences pour tout le sud-ouest de la France.

Ces pluies sont toutefois mal réparties dans l'année et les étés restent secs ; il tombe moins de 100 mm en juillet et août à Auch.

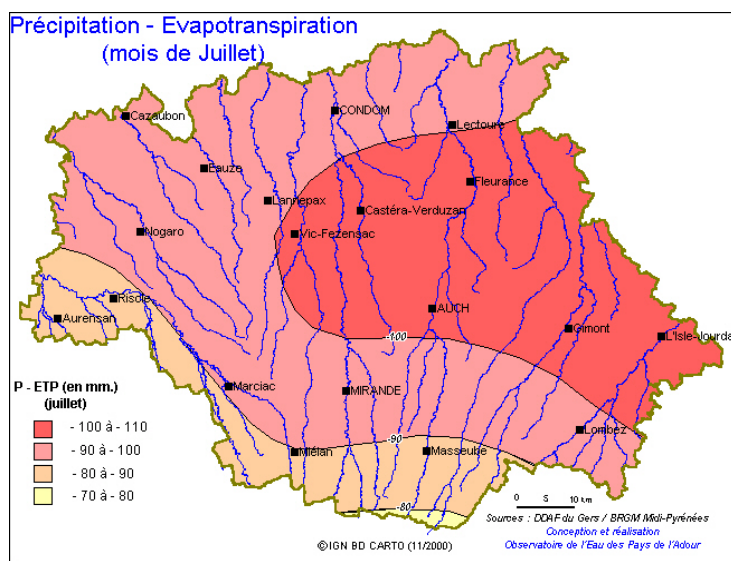
Cette insuffisance des pluies d'été, s'ajoutant à l'imperméabilité des sols et au faible pouvoir régulateur des nappes, explique la relative modestie des ressources en eau pendant l'été.



Températures

La température moyenne annuelle est de 12,7° à Auch et s'abaisse régulièrement de 1 à 2 degrés en allant du nord vers le sud. En hiver, le gradient thermique décroît de l'extrême sud-ouest du département (station de Maumusson correspondant à la station la plus sèche : 7-7,5 °) vers l'est pour atteindre entre 5,5 et 6° dans le secteur de Lombez.

Le mois de janvier est le plus froid avec une moyenne de 5°C. En été, les moyennes de températures se situent autour de 20°.



B.2 – Unités de végétation

B.2.1 – Introduction et méthodologie

La photo-interprétation

Une première phase de lecture des cartes IGN et des ortho-photographies permet de délimiter les grands ensembles, selon leur strate, leur degré d'ouverture, les courbes de niveau, etc.

Ensuite, la phase de terrain permet de préciser les contours et de mettre à jour les habitats, qui peuvent avoir évolué et ainsi être différents de la photo aérienne.

Les habitats ainsi séparés peuvent être caractérisés, grâce ensuite à des relevés botaniques.

Les prospections de terrain

- Afin de pouvoir répertorier le maximum d'espèces, des inventaires floristiques sur la totalité du site ont été menés, en ciblant cependant les différents milieux présents (prairies, forêts, milieux secs ou humides,...).

- Pour compléter ces relevés et pouvoir caractériser les habitats naturels, plusieurs relevés floristiques et phytosociologiques, par type d'habitat ont été effectués. Cette technique permet d'attribuer à une espèce un coefficient d'abondance par rapport à d'autres espèces présentes dans un même quadra. La densité et la fréquence des espèces permettent ainsi d'orienter la détermination d'un habitat. Cette caractérisation fait aussi appel aux conditions pédologiques, profondeur ou texture du sol.

Pour cette phase de terrain, nous avons collaboré avec l'Association Botanique Gersoise, association locale qui connaît bien ce territoire et à l'origine de la découverte de la Jacinthe de Rome.

B.2.2 – Description des habitats naturels :

Les intitulés suivants présentent les différents habitats observés sur le site, la lecture doit s'interpréter comme cela : **Nom de l'habitat / Code Corine Biotope / Code de la Directive Européenne Habitat / Habitat déterminant ZNIEFF / Syntaxon phytosociologique.**

Prairie humide de fauche / 37.21 / néant / néant / *Bromion racemosi*

Ces prairies sont celles ayant un niveau topographique bas, c'est-à-dire longtemps inondées ou au contact de la nappe phréatique. Le cortège floristique montre des plantes bien adaptées aux conditions humides, ces espèces sont précisées dans le tableau suivant :

<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostis stolonifère
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) Bateman, Pridgeon & Chase subsp. <i>laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Rchb.	Jacinthe romaine
<i>Cardamine pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Cardamine des prés
<i>Carex distans</i> L.	Laïche distante
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche velue
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb. subsp. <i>arundinacea</i>	Fétuque Roseau
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante
<i>Rumex crispus</i> L.	Rumex crépu

Avec un niveau topographique ponctuellement encore plus bas, on trouvera ces espèces en plus :

<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó subsp. <i>incarnata</i>	Orchis incarnat
<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis grenouille
<i>Galium debile</i> Desv.	Gaillet faible
<i>Galium uliginosum</i> L.	Gaillet des tourbières
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Ophioglosse Langue-de-serpent

La prairie est en très bon état de conservation.

Elle est bien typée, pour sa majeure partie topographiquement soumise aux inondations, d'une prairie atlantique humide, soumise à un régime de fauche et non fertilisée. Sa diversité spécifique, la présence d'espèces vivaces patrimoniales très exigeantes comme la Jacinthe romaine, l'Ophioglosse, les Orchis incarnat, à fleurs lâches et Grenouille, témoigne de son ancienneté (cette prairie et ses populations de Jacinthe étaient citées par Dupuy en 1880).

C'est une prairie exceptionnelle, un témoin de la richesse des prairies inondables de plaine de Midi-Pyrénées qu'il est primordial de préserver.

Prairie très humide (Jonc) / 37.22 / néant / néant / *Juncion acutiflori*

Une zone proche de la mare (à l'est de celle-ci), montre une zone encore plus « mouillée » et sur un laps de temps plus long. Dans ces conditions, proche de la précédente, ce sont des joncs qui vont dominer et représenter un autre type d'habitat, de niveau topographique encore plus bas. Cet habitat est localisé sur le site.

Prairie naturelle de fauche / 38.21 / 6510 / ZNIEFF / *Brachypodio-Centaureion*

Les prairies humides qui représentent la majeure partie du site sont en contact et en transition avec des prairies plus « sèches », dites prairies naturelles de fauche. Le facteur humide est absent et favorise à son tour des espèces caractéristiques. Le cortège suivant montre un tronc commun d'espèces présentes aussi bien en prairie humide qu'en prairie sèche, avec en gras les espèces plus typiques des zones sèches.

<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuilles
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L. subsp. odoratum	Flouve odorante
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv. ex J. & C. Presl	Avoine élevée
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. vulgare Greuter & Burdet	Céraiste des fontaines
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. glomerata	Dactyle aggloméré
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. erectum Syme	Gaillet dressé
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coultér	Scabieuse des champs
<i>Lathyrus pratensis</i> L. subsp. pratensis	Gesse des prés
<i>Linum bienne</i> Mill.	Lin bisannuel
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. corniculatus	Lotier corniculé
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L.	Oenanthe faux Boucage
<i>Plantago lanceolata</i> L. subsp. lanceolata	Plantain lancéolé
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés
<i>Poa trivialis</i> L. subsp. trivialis	Pâturin rude
<i>Ranunculus bulbosus</i> L. subsp. bulbosus	Renoncule bulbeuse
<i>Rumex acetosa</i> L. subsp. acetosa	Oseille
<i>Taraxacum campylodes</i> G.E.Haglund	Pissenlit
<i>Trifolium pratense</i> L. subsp. pratense	Trèfle violet
<i>Veronica chamaedrys</i> L. subsp. chamaedrys	Véronique Petit-chêne
<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce commune

L'imbrication de 2 types de prairies étant donnée les variations topographiques de la parcelle tendent à regrouper ces habitats sous une appellation commune de Prairies méso-hygrophiles. En effet, la gestion par la fauche est identique et la majeure partie du cortège floristique aussi. La nuance est cependant effective, mais difficile à sectoriser sur le terrain. La cartographie présentée montre une estimation de cette répartition.

Pelouse sèche mésophile / 34.32 / 6210 / ZNIEFF / *Mesobromion erecti*

L'ambiance de la vallée et des coteaux avoisinants montre des zones calcaires thermophiles, qui sont logiquement en transition avec les prairies les plus sèches. La zone à l'extrémité sud-est, présente une pente relativement importante qui relie la route au fossé central. Ce secteur est par conséquent déconnecté des apports hydriques, et présente un sol moins profond. Une pelouse sèche s'y est donc installée et avec elle un autre cortège de plantes. La végétation est aussi moins dense et moins haute. Les espèces suivantes s'y observent :

<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich. subsp. pyramidalis	Orchis pyramidal
<i>Brachypodium rupestre</i> (L.) P.Beauv.	Brachypode rupestre
<i>Carex flacca</i> Schreb. subsp. flacca	Laïche glauque
<i>Centaurea pannonica</i> (Heuff.) Simonk.	Centaurée de Pannonie
<i>Euphorbia flavicoma</i> DC. subsp. verrucosa (Fiori) Pignatti	Euphorbe verruqueuse
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium à feuilles découpées
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng. subsp. hircinum	Orchis Bouc
<i>Hypochaeris radicata</i> L. subsp. radicata	Salade-de-porc
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop.	Sainfoin cultivé
<i>Ophrys scolopax</i> Cav. subsp. scolopax	Ophrys bécasse
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre
<i>Orobancha gracilis</i> Sm.	Orobanche gracieuse

Ourlet humide nitrophile (ortie) / 37.7 / néant / néant / *Galio-Urticetea*

Dans la partie centrale, on note la présence d'une végétation nitrophile, témoin d'une activité pastorale sur le site. Ce secteur humide, sur pâturé et fortement amendé, a entraîné cette modification

d'habitat avec un cortège floristique très peu diversifié et banal, les espèces suivantes ont été relevées, la dominance de l'ortie est caractéristique :

<i>Urtica dioica L. subsp. dioica</i>	Ortie dioïque
<i>Convolvulus arvensis L. subsp. arvensis</i>	Liseron des champs
<i>Dipsacus laciniatus L.</i>	Cardère laciniée
<i>Senecio jacobaea L. subsp. jacobaea</i>	Séneçon Jacobée

Mare et végétation aquatique et de périphérie / 22.12 x 22.422 + 53.4 / ZNIEFF / Parvopotamion + Glycerio-Sparganion

La mare présente au centre du site est alimentée par les fossés centraux. Cet écosystème particulier accueille un bon nombre de micro-habitats, qui se répartissent selon le degré d'hygrométrie.

La végétation aquatique formée de petits potamots et autres renoncules flottantes, constituera le *Parvopotamion*. Les espèces suivantes sont donc réparties comme suit :

<i>Alisma plantago-aquatica L.</i>	Plantain d'eau commun
<i>Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult.</i>	Souchet des marais
<i>Nasturtium officinale R.Br.</i>	Cresson officinal
<i>Potamogeton crispus L.</i>	Potamot crépu
<i>Ranunculus trichophyllus Chaix</i>	Renoncule lâche

Les végétaux héliophiles de bordures de mare formeront le *Glycerio-Sparganion*.

Les espèces suivantes sont donc réparties comme suit :

<i>Carex pendula Hudson</i>	Laïche pendante
<i>Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum</i>	Eupatoire chanverine
<i>Hypericum tetrapterum Fr.</i>	Millepertuis quadrangulé
<i>Juncus effusus L.</i>	Jonc épars
<i>Juncus inflexus L.</i>	Jonc courbé
<i>Lycopus europaeus L.</i>	Lycophe d'Europe
<i>Lythrum salicaria L.</i>	Salicaire
<i>Mentha aquatica L.</i>	Menthe aquatique
<i>Solanum dulcamara L.</i>	Douce-amère
<i>Sparganium erectum L.</i>	Rubanier dressé
<i>Typha latifolia L.</i>	Massette à larges feuilles

Dans cet habitat, s'observent ponctuellement des espèces de mégaphorbiaies, que l'on retrouvera dans les fossés (ci-dessous).

Mégaphorbiaie dominée par les Phalaris / 53.16 / néant / néant / Phragmitetea

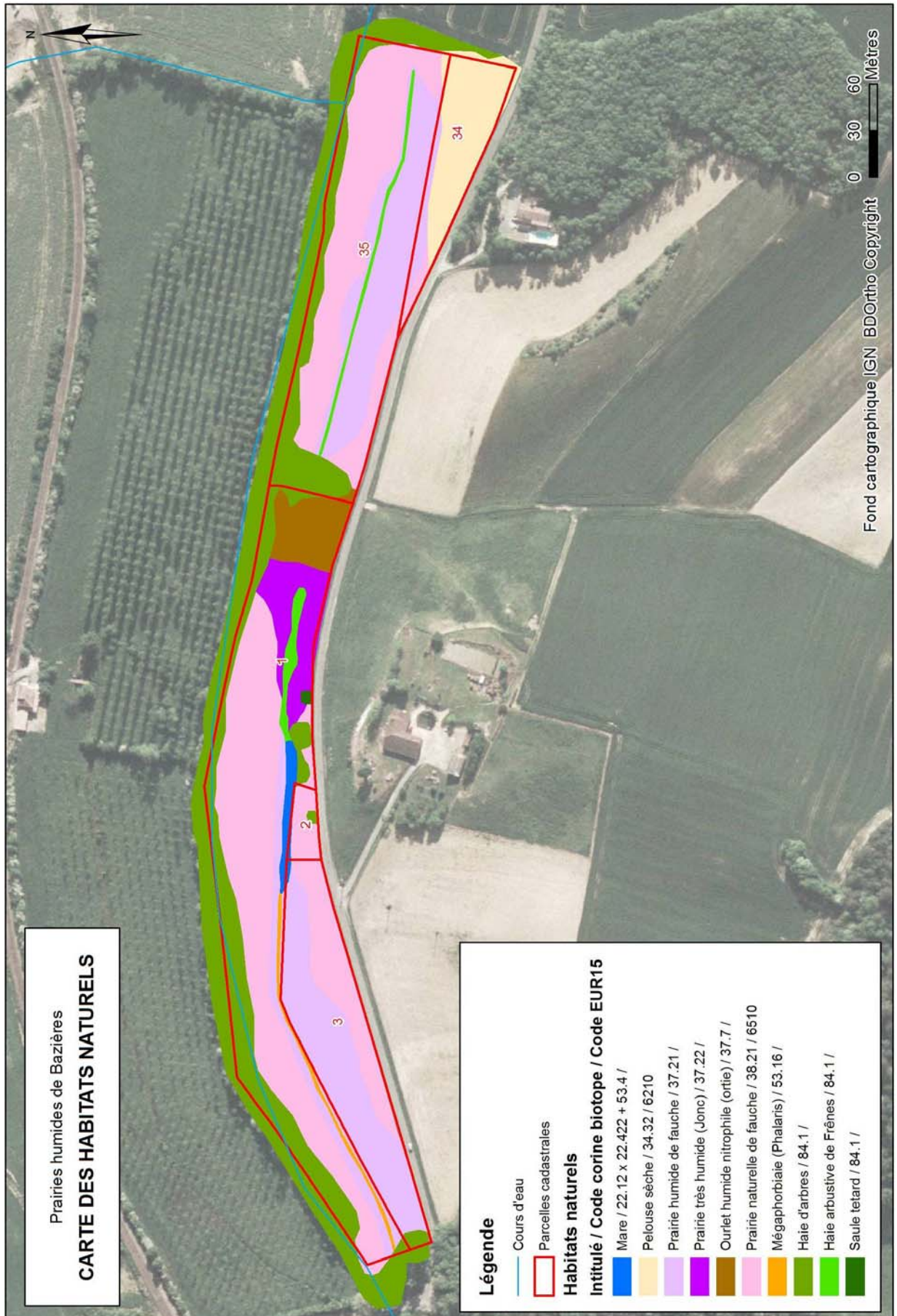
Les prairies humides à hautes herbes (mégaphorbiaies) ne sont pas réellement développées sur le site. On notera simplement un linéaire où prospèrent majoritairement, des massettes ou des phragmites. D'autres espèces de milieux humides se trouveront en cortège sans pouvoir être caractéristiques.

Haie arbustive, ligne de Frênes et saule têtard / 84.1 / néant / néant / néant

Un dernier habitat arboré est à mentionné. En effet, sous forme de haie champêtre en limite nord avec le ruisseau ou en alignement plus étroit au milieu du site, plusieurs essences arborées et souvent le frêne, sont présentes. Ce sont des espèces résiduelles des anciennes forêts alluviales qui devaient être présentes de part et d'autre du cours d'eau. Aujourd'hui, cette dynamique n'existe presque plus, pour plusieurs raisons :

- transformation en culture de peupliers ;
- creusement du lit du ruisseau ;
- assèchement des rives ;
- exploitation des essences forestières ;

Le frêne et l'aulne se maintiennent ça et là dans les zones topographiquement basses où ils trouvent de l'eau pérenne (fossés, mares,...).



B.2.3 - Dynamique et évolution :

La dynamique naturelle de la végétation tend vers la fermeture naturellement. Ici la dynamique des prairies est stable puisqu'elles sont entretenues annuellement par la fauche avec exportation de la matière.

Dans le passé, une partie des prairies était à priori pâturée. Cette technique de gestion à engendrée dans le secteur de nourrissage des animaux, un zone sur-pâturée, sur-piétinée et très enrichie en matière organique (excréments). Cette partie localisée sur la cartographie des habitats naturels, est un peu « dégradée » et ne rentre plus dans le cadre des prairies, mais des pâturages humides abandonnés avec une flore nitrophile. La gestion par fauche devrait pouvoir « restaurer » ce secteur.

La zone périphérique des prairies situées au nord (bord de ruisseau), ainsi qu'une zone au niveau de la mare, présentent à certains endroits une colonisation par des ronciers. Cet habitat très actif peut s'étendre et réduire les surfaces de prairies. Cependant, cet habitat est aussi important pour faune (oiseaux, papillons). Ces ronciers devront être contenus mais non supprimés.

B.2.4 - Évaluation patrimoniale :

Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces.

Une combinaison de critères

L'ensemble des critères d'évaluation sont à utiliser de manière prudente et combinée. Les différents statuts de protection nationale ou européenne par exemple, ne reflètent pas forcément l'intérêt patrimonial local.

Voici plusieurs exemples qui montrent la complexité de combiner les différents critères pour évaluer le caractère « patrimonial » des espèces et habitats :

- **Cas de l'avifaune** : presque toutes les espèces vivant en France sont protégées. Une espèce rare et menacée à l'échelle nationale, régionale ou locale, mais très bien représentée sur un site d'étude (ex. d'une colonie de Héron pourpré), aura de fait une valeur patrimoniale plus forte qu'une espèce en expansion (ex. du Pic noir), mais présente seulement avec quelques individus. Cela concerne aussi une partie des mammifères, des amphibiens et des reptiles ;

- **Cas de l'entomofaune** : la plupart des groupes invertébrés ne sont ni concernés par des statuts de protection, ni des listes rouges ou des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF. L'analyse d'un « expert naturaliste » peut avoir un poids important pour évaluer la rareté et la menace locale, régionale ou nationale, mettant en relation les connaissances relatives générales du groupe concerné et son expertise locale. Ainsi, une espèce qui se trouve en limite d'aire de répartition, en aire disjointe ou seulement représentée dans le secteur étudié aura une valeur patrimoniale plus forte, que l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) présente en Annexe de la Directive Habitat-Faune-Flore, largement répandue et commune.

Pour les groupes plus « médiatiques » (lépidoptères rhopalocères et odonates principalement), les statuts de protection établis reflètent généralement la réalité régionale ou locale.

- **Cas de la flore** : le travail des conservatoires botaniques nationaux, couplé aux botanistes indépendants, a permis d'établir des listes de protection nationale, régionale, ainsi que des listes rouges. Ce sera dans ce cas la principale base de travail pour l'évaluation de la patrimonialité des espèces.

- **Cas des habitats** : la conservation des habitats naturels étant l'enjeu principal de la conservation des espèces, plusieurs référentiels ont été créés, notamment pour en permettre leur protection. L'évaluation de la valeur patrimoniale s'appuiera essentiellement sur la Directive européenne Habitats-Faune-Flore, définissant des « habitats d'intérêt communautaire », dont la conservation est prioritaire à l'échelle européenne. Cette analyse sera ensuite croisée avec les enjeux d'espèces à forte valeur patrimoniale présentes sur chacun des habitats.

Listes et expertises de référence

Avec les réserves émises précédemment sur la pertinence de certaines listes pour établir l'évaluation patrimoniale, voici les référentiels utilisés :

- o Au niveau international.
 - Annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (DHFF, directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992) pour la conservation des habitats naturels (France métropolitaine) ;
 - Annexes II et IV de la même directive pour les espèces animales et végétales, associées au cahiers d'espèces ;
 - Annexe I de la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 sur les oiseaux sauvages (France métropolitaine) ;
 - Livres rouges de l'UICN (1996).
- o Au niveau national.
 - Arrêtés ministériels relatifs aux listes d'espèces végétales et animales protégées sur le territoire national ;
 - Listes rouges nationales, concernant les espèces « menacées » et « vulnérables » ;
 - Utilisation des divers atlas nationaux, proposant des statuts de rareté et de menace et indiquant le degré d'endémisme, les limites d'aire et les espèces à aire disjointe ;
 - Avis d'experts et ressources bibliographiques.
- o Aux niveaux régional et local: référentiels et avis d'experts.
 - Arrêtés ministériels relatifs aux listes d'espèces végétales et animales protégées sur le territoire de Midi-Pyrénées, voire au niveau départemental ;
 - Liste rouge régionale, voire listes départementales, concernant les espèces rares et menacées ;
 - Liste des habitats et espèces déterminants, établie dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées, et validées par CSRPN. Ces listes intègrent des notions de responsabilité, de menace, de rareté, d'endémisme et d'aire de répartition ;
 - Utilisation des divers atlas régionaux ou départementaux, avec statuts de rareté et de menace et indiquant le degré d'endémisme, les limites d'aire et les espèces à aire disjointe ;
 - Avis d'experts et ressources bibliographiques.

B.3 - Flore

B.3.1 – Méthodologie :

Les inventaires floristiques ont été réalisés lors de passages successifs, prenant en compte les diverses saisons, au fur et à mesure desquelles les plantes se succèdent. La détermination se fait généralement à vue et sur le terrain. Des groupes d'espèces, d'accès plus délicat sont rapportés en laboratoire pour être analysés et déterminés sous loupe binoculaire.

B.3.2 – Etat des inventaires :

L'inventaire de la flore a été assuré par l'Association Botanique Gersoise et le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées. La mise en commun des données fait apparaître une diversité de 123 espèces, réparties dans les groupes taxonomiques suivants :

Groupes taxonomiques	Quantité d'espèces		
		Juncacées	3
Autres dicotylédones	46	Lamiacées	4
Autres monocotylédones	10	Ombellifères	2
Composées (Astéracées)	11	Orchidées	8
Crucifères	2	Papilionacées	8
Cypéracées	7	Ptéridophytes	1
Euphorbiacées	1	Renonculacées	5
Graminées	13	Scrofulariacées	2

La liste complète des espèces inventoriées est présentée en annexe.

Liste des orchidées observées sur le site :

Espèces
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Richard
<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartman
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel
<i>Ophrys apifera</i> Hudson
<i>Ophrys scolopax</i> Cav.
<i>Orchis laxiflora</i> Lam.
<i>Orchis purpurea</i> Hudson

B.3.3 – Commentaires et évaluation patrimoniale :

Flore remarquable

Sur le site de Montégut		Statut			
Espèces	Observateur, année	Commentaire	PN	Lr France	Znieff
			X	V	X
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Reichenb.	Dupuy, 1880 ; Rech & Déjean, 2009, Araque, Lescurettes, Lemouzy & Segonds, 2009	Station très importante, plus de 2000 pieds	X	V	X
<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartman	Rech & Déjean, 2009, Araque, Lescurettes, Lemouzy & Segonds, 2009	Plus de 50 pieds			X
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó	Araque, Lescurettes, Lemouzy & Segonds, 2009	Plus de 50 pieds			X
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Rech & Déjean, 2009, Araque, Lescurettes, Lemouzy & Segonds, 2009	Station très importante			X
<i>Rhamnus alaternus</i> L.	Danfloss, 2009 ;				X

PN : Protection nationale ; Znieff : espèce déterminante ; Lr F : Livre rouge France ;

***Bellevalia romana*, la Jacinthe de Rome**, est une plante protégée avec une inflorescence remarquable, blanche panachée de bleu foncé et facilement identifiable. En France elle est localisée au sud-ouest et au pourtour méditerranéen. Le Gers accueille les plus grosses populations de cette espèce et a donc une très grande responsabilité envers la conservation de celle-ci et donc des milieux naturels qui l'abritent. Le site de Montégut accueille proportionnellement à sa taille une très forte population de Jacinthe qui s'étend sur plusieurs stations, dans les prairies humides.

Un suivi a été réalisé par l'Association Botanique Gersoise en 2009 et 2010 sur 5 placettes (cf. documents en annexe) dont voici un extrait :

La population dépassant les 2000 individus, un comptage exhaustif n'a pas été possible. Nous avons identifié 5 zones particulièrement denses, où nous avons dénombré les pieds de Bellevalia. Les 5 placettes sont localisées sur la photo-aérienne du site.

Placette	Nb de pieds recensés
1	105
2	632
3	403
4	806
5	182

Les zones concernées sont des secteurs humides, où le cortège est bien typé «prairies hygrophiles», même si ce ne sont pas les secteurs les plus hygromorphes.



***Dactylorhiza (Coeloglossum) viridis*, l'Orchis grenouille**, est une orchidée peu exubérante de couleur verte, qui se confond facilement dans la végétation. Elle affectionne les prairies fraîches à humides. De large répartition nationale, elle reste localisée et peu fréquente en Midi-Pyrénées.

***Dactylorhiza incarnata*, l'Orchis incarnat**, est une orchidée très colorée et assez élevée. Elle présente une inflorescence dense et compacte de couleur violette. Elle semble largement répartie au niveau national. Elle affectionne les prairies humides mais reste localisée en Midi-Pyrénées et comme toutes les plantes de zones humides tant à se raréfier avec la disparition des milieux naturels.

***Ophiglossum vulgatum*, la Langue de serpent** ou l'Ophiglosse de son autre nom, fait partie des fougères. C'est une espèce très discrète, elle ne dépasse guère 10 cm, elle s'exprime assez précocement au milieu de zones herbeuses humides (au moins une partie de l'année). Dans ces conditions, il est très difficile de l'observer. De nombreux pieds ont été observés un peu partout sur la parcelle aux alentours du fossé central.

***Rhamnus alaternus*, l'Alaterne**, est une espèce arbustive présente sur les coteaux secs et thermophiles. En France elle est localisée à la moitié sud ou remonte sur la côte atlantique. La présence de l'Alaterne rappelle les affinités thermophiles et calcaires de la vallée, en contacts avec les pelouses et landes sèches des versants proches.



Légende : *Bellevalia romana*, *Dactylorhiza viridis*, *Dactylorhiza incarnata*, *Ophiglossum vulgatum*.

B.4 - Faune

B.4.1 – Méthodologie :

Observation à vue

Pour une majorité d'espèces et de groupes étudiés, l'observation à vue a été la plus utilisée, pour contacter la majorité des espèces. Cependant, pour certains groupes d'autres techniques ont été mises en place.

Ecoute des chants

Pour les oiseaux, les amphibiens ou les orthoptères (criquets et sauterelles), l'identification au chant est souvent plus facile pour déterminer des espèces difficiles à attraper ou à voir. Pour les amphibiens cela implique des visites en soirée, lorsque les espèces chantent.

Les captures au filet, au fauchage ou au battage

Ces 3 techniques sont largement utilisées, mais essentiellement pour l'entomofaune.

-Le filet est utilisé pour les papillons, odonates et orthoptères (insectes volants en général).

-Le fauchage consiste à « faucher » énergiquement la strate herbacée pour ramasser les insectes ou arachnides présents dans les herbes.

-Le battage est utilisé sur la strate arbustive pour faire tomber les insectes dans un « parapluie », on peut ainsi récolter des araignées, chenilles, orthoptères, punaises,...

Là encore certains des invertébrés sont difficiles à identifier in situ, et sont donc prélevés et analysés en laboratoire (analyse des organes génitaux).

La capture et la manipulation d'espèces protégées sont interdites, ces connaissances sont essentielles pour éviter la destruction d'espèce rares (reptiles, amphibiens, certains papillons).

B.4.2 – Etat des inventaires :

Les inventaires faunistiques ont été assurés pour la plus grande partie, par les naturalistes du CREN-MP, la partie « reptiles et amphibiens », a fait l'objet d'interventions spécifiques de la part du CPIE 32, accueillant des spécialistes du groupe.

Les premiers inventaires donnent les résultats temporaires suivants :

Vertébrés		Invertébrés	
Amphibiens	7	Araignées	16
Mammifères	2	Coléoptères	1
Oiseaux	28	Dictyoptères	1
Poissons	1	Ephéméroptères	1
Reptiles	6	Hémiptères	2
		Hétérocères	11
		Névroptères	2
		Odonates	6
		Opiliones	1
		Orthoptères	16
		Rhopalocères	24

La liste complète des espèces inventoriées est présentée en annexe.

Ces inventaires sont non exhaustifs, seuls les groupes « phares » (papillons, orthoptères, odonates, oiseaux, reptiles et amphibiens), ont été plus poussés. Les autres prospections permettent d'améliorer la connaissance des groupes peu connus pour lesquels les données sont encore fragmentaires. Pour ces groupes seuls les experts peuvent apporter des remarques quant à leur « rareté ». Les autres possèdent certaines espèces avec un statut « au moins régional ».

Cependant, dans les années à venir les inventaires pourront être complétés.

B.4.3 – Commentaires et évaluation patrimoniale :

Araignées remarquables

Sur le site de Montégut			
Espèces	Observateur, année	Commentaire	Statut (ADE)
<i>Dolomedes fimbriatus</i> (Clerck, 1757)	Déjean & Danflous, 2009	Grosse espèce qui affectionne les zones humides dont elle dépend.	X
<i>Pardosa paludicola</i> (Clerck, 1757)	Danflous, 2009	Araignée-loup liée aux prairies humides, peu fréquente.	X
<i>Theridula gonygaster</i> (Simon, 1873)	Danflous et , 2009	Araignée minuscule, très peu souvent citée, affectionnant le feuillage des arbres.	X

ADE : évaluation à dire d'expert

***Dolomedes fimbriatus*, la Dolomède** est une araignée voyante et facilement déterminable (voir photo), mais plus commune au sein des tourbières froides de piémont ou de montagne, où elle chasse sur les bords de mares ou les marécages. En plaine, elle est plus rarement notée et s'observe au gré des zones humides qui offrent des conditions particulières. Sa présence est originale et notable sur le site. Les micro-milieus, tels que les fossés, la mare et les zones topographiquement plus basses au sein des prairies, lui sont favorables.

***Pardosa paludicola*, la « Pardose des marais »** est de taille plus modeste que la précédente, mais la plus grosse de son genre. La couleur est cependant terne. Elle se limite aux prairies humides, où elle ne se trouve pas systématiquement. L'ancienneté du milieu doit avoir un intérêt important quant à sa présence.

Theridula gonygaster, cette minuscule araignée est assez décorée, mais sa taille la rend peu facilement observable. De rares contacts avec cette espèce ont eu lieu dans la région, cette observation étant la deuxième pour le département, après une donnée dans l'Armagnac. Les espèces de ce genre semblent s'abriter sur le feuillage des arbres, où elles doivent tisser une minuscule toile.



Légende : *Dolomedes fimbriatus*, *Pardosa paludicola*, *Theridula gonygaster*

Papillons

Le cortège des papillons de jour n'est pas très diversifié, mais correspond à ce type de milieu prairial, où les fleurs nectarifères sont rares. En effet, ces prairies sont dominées par des graminées peu attractives. Les 24 espèces observées sont communes et largement réparties dans la région ou dans le département, néanmoins elles participent à la biodiversité du site, sans pour autant apporter d'enjeu majeur.

Les différents passages effectués sur l'année 2009 et 2010, n'ont pas permis de contacter le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), une espèce protégée liée aux prairies humides et localement présent dans le Gers. Sa présence n'est pas impossible, mais aucun indice de présence potentielle n'a été noté.

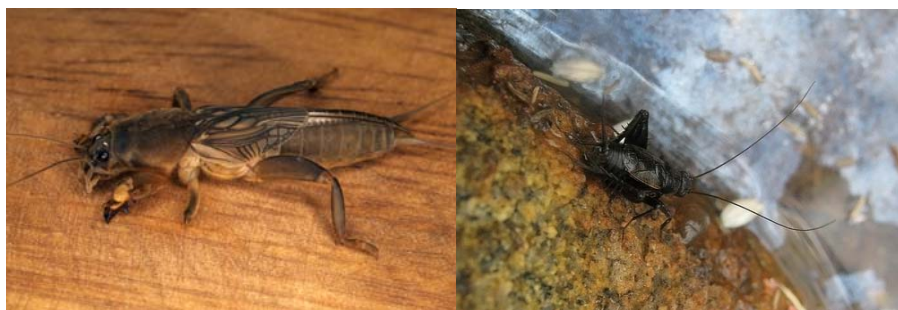
Enfin, la surface restreinte du site, limite sûrement la diversité des espèces.

Orthoptères remarquables

Sur le site de Montégut				
Espèces	Observateur, année	Commentaire	Statut	
			ADE	Znieff
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	Danfous, 2009	La présence de ce cortège d'espèces est typique des prairies humides.		X
<i>Paratettix meridionalis</i> (Rambur, 1838)	Danfous, 2009			
<i>Pteronemobius heydenii</i> (Fischer de Waldheim, 1853)	Danfous, 2009		X	
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Danfous, 2009			

Znieff : espèce déterminante ; ADE : évaluation à dire d'expert

***Gryllotalpa gryllotalpa*, la Courtilière** est une grosse « sauterelle » fousseuse, inféodée aux prairies humides, de par la disparition de cet habitat elle est en déclin au niveau national. Son allure est typique et aisément reconnaissable, mais ses mœurs nocturnes la rendent difficilement observable. Son chant peut cependant permettre de dévoiler sa présence.



Légende : *Gryllotalpa gryllotalpa*, *Pteronemobius heydenii*

Les autres espèces (dont un grillon est illustré ci-dessus), ne sont pas réellement remarquables séparément, mais leur présence en cortège, traduit clairement le bon état de conservation de la prairie humide, de laquelle ils sont entièrement dépendant.

Odonate remarquable

Sur le site de Montégut						
Espèces	Observateur, année	Commentaire	Statut			
			DH	LRN	Znieff	PN
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Demergès, 2009	Espèce protégée largement répartie mais toujours localisée.	II	NT	X	X

DH : Directive Habitat (annexe II ou IV) – PN : Protection nationale (annexe I ou II)
LRN : Document préparatoire. Liste des espèces à suivi prioritaire (NT : quasi menacée)
Znieff : espèce déterminante

***Coenagrion mercuriale*, l'Agrion de Mercure** est une petite libellule qui affectionne les eaux courantes de faible importance (petites rivières, ruisseaux, ruisselets, zones de sources...) généralement en milieu ouvert mais parfois aussi en situation franchement forestière. Localement il a été observé sur le fossé (drain central parmi la végétation de roselière).



Très peu d'espèces ont été observées, cela est peut-être dû à de mauvaises conditions météo ou à de mauvaises dates de visites, cependant le site est, encore une fois, assez restreint.

Reptiles remarquables

Sur le site de Montégut		Commentaire	Statut			
Espèces	Observateur, année		DH	PN	LRN	ZNIEFF
<i>Emys orbicularis</i> Linné, 1758	Déjean S., 2009 ; Barthe, 2009	Espèce communautaire en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition.	II & IV	X	NT	X
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Barthe, 2009	Reptile moins commun que le cortège cité et avec des densités moins importantes que des populations hors département.	IV	X	LC	

DH : Directive Habitat (annexe II ou IV) – PN : Protection nationale (annexe I ou II)

LRN : Liste Rouge Nationale (LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacé)

Znieff : espèce déterminante ;

***Emys orbicularis*, la Cistude d'Europe** est une espèce communautaire en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition. En Midi-Pyrénées plus de 98 % de la population connue se situe dans le département du Gers. Les densités sont très variables en fonction des milieux occupés et nos inquiétudes de conservation sont ciblées sur les zones de mare, tel que le site étudié. Nous n'avons pu observer que 2 individus adultes sur le site. Ce faible nombre d'individus témoigne d'une population relictuelle qui pourrait même ne plus être viable. Pour être en mesure d'initier des actions de conservation de cette population, il est indispensable d'en connaître la structure. La mise en œuvre d'un suivi de cette population par Capture-Marquage-Recapture, serait nécessaire.

***Lacerta bilineata*, le Lézard vert** est présent de manière homogène à l'échelle du département mais moins commun que les autres espèces observées et avec des densités moins importantes que des populations hors département. Des mesures de conservation destinées à cette espèce pourraient permettre d'augmenter la densité de la population.



Légende : *Emys orbicularis*, *Lacerta bilineata*

Hormis la Cistude d'Europe, les reptiles présents sur la zone d'étude font partie du cortège habituel des milieux bocagers. Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) sont des espèces bien représentées à l'échelle du département dans de bonnes densités.

Vu les connaissances dont nous disposons sur la répartition du groupe étudié, nous pressentons fortement la présence d'une espèce qui n'a pas été inventoriée sur le site. Il s'agit de la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*). Cette espèce est commune et de nouvelles prospections devraient permettre de confirmer cette note. Cette espèce étant très liée à la présence de l'eau, sa présence induirait une prise en compte dans de futures actions de gestion de la mare, du fossé et de la ripisylve.

Les reptiles sont des animaux ectothermes, dont la température interne est tributaire de celle de l'environnement. Ils ont ainsi besoin d'habitats diversifiés offrant une importante variété de niches thermiques.

Amphibiens remarquables

Sur le site de Montégut						
Espèces	Observateur, année	Commentaire	Statut			
			DH	PN	LRN	ZNIEFF
<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Barthe, 2009	Ce gros triton a besoin d'une bonne qualité de l'eau et d'un environnement agricole extensif.	IV	X	LC	X
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Barthe, 2009	Cette petite espèce recherche les zones sableuses.	IV	X	LC	X

DH : Directive Habitat (annexe II ou IV) – PN : Protection nationale (annexe I ou II)
 LRN : Liste Rouge Nationale (LC : préoccupation mineure)
 Znieff : espèce déterminante ;

***Triturus marmoratus*, le Triton marbré** est tributaire de la qualité écologique des zones humides et de la présence de gîtes terrestres, il n'est donc présent que dans les zones où s'exercent des pratiques agricoles extensives et en place depuis de nombreuses années. C'est le plus gros des tritons de nos régions qui peut s'observer le soir dans les pièces de d'eau de bonne qualité.

***Alytes obstetricans*, le Crapaud accoucheur** est un petit crapaud qui creuse un terrier dans les zones sableuses. Très lié à la qualité du milieu sa présence n'est pas systématique, d'où son intérêt local. Sa présence est cependant très facile à confirmer par son chant nocturne typique.



Légende : *Triturus marmoratus*, *Alytes obstetricans*

La diversité des espèces présentes sur le site est à l'image de la situation de la zone d'étude : une zone de bocage à proximité de coteaux secs et de zones cultivées. Ainsi on retrouve un cortège riche composé d'espèces liées à ces 3 zones.

Le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) fait partie des amphibiens les plus communs et répandus de Midi-Pyrénées. Très adaptable, il paraît a priori le moins menacé des amphibiens du département.

Le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) sont aussi des espèces communes même si leur densité et leur conservation dépendent, notamment au stade larve, d'un bon état des eaux.

Comme pour les reptiles, nos prospections ne nous ont pas permis de détecter la présence de certaines espèces qui pourraient être présentes sur site et donc avoir une incidence sur les orientations de gestion.

Il s'agit du Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) et du Crapaud calamite (*Bufo calamita*). Ces deux espèces sont présentes à proximité dans des milieux similaires.

Un point d'écoute au pic de la saison de reproduction permettrait de disposer de cette information.

Les amphibiens constituent un groupe particulièrement sensible, exigeant en terme de diversité d'habitats. Il est donc important de prendre en considération leurs sites de reproduction, d'hivernage

et les milieux utilisés pour leurs déplacements. La mare et le fossé d'irrigation sont composés d'un panel de micro-milieux propices à la reproduction des amphibiens cités.
La proximité de boisements peut représenter des sites de reproduction in situ.

Oiseaux

Le cortège ornithologique est aussi très banal et, encore une fois, limité par la surface et la nature des habitats. La majorité des espèces est issue de la ripisylve et des strates buissonnantes. Les prairies en elles-mêmes n'abritent aucun oiseau particulier.

B.5 – Place du site dans un ensemble d'espaces naturels

Le site de surface modeste reste donc peu diversifié, mais rentre dans le cadre de la conservation des prairies humides du Gers, qui sont encore assez bien représentées. Ce département abrite les plus grandes populations de Jacinthe de Rome et de Cistude d'Europe au niveau de la région Midi-Pyrénées, ces enjeux ont donc une forte valeur patrimoniale et nous avons ainsi une forte responsabilité quant à la conservation de ces espèces et de ces milieux naturels.

B.6 – Synthèse patrimoniale

B.6.1-Mise en évidence des habitats naturels à fort enjeu

Sur le site de Montégut		Statut				
Habitat et code Corinne	Observateur, année	Commentaire	DH	Znieff	Biodiv Flore	Biodiv faune
Haie arbustive, ligne de Frênes et saule têtard (84.1)	Déjean S. & ABG 2009, Enjalbal 2011	Les alignements d'arbres sont utiles comme corridor de déplacement pour la faune, mais peuvent aussi être la source d'assèchement des prairies en surface.	NC			
Mare et végétation aquatique et de périphérie (22.12 x 22.422 + 53.4)	Déjean S. & ABG 2009, Enjalbal 2011	Unique zone aquatique du site, elle abrite proportionnellement une très forte quantité d'espèces protégées.	C	x	x	x
Mégaphorbiaie dominée par les Phalaris (53.16)	Déjean S. & ABG 2009, Enjalbal 2011	Colonisation d'un ancien drain ou fossés, elle n'est pas très typique mais abrite une flore particulière.	NC		x	x
Pelouse sèche mésophile (34.32)	Déjean S. & ABG 2009, Enjalbal 2011	Peu présente sur la zone d'étude, elle ne représente pas d'enjeu majeur, mais participe à la diversité du site.	C	x	x	x
Prairie humide de fauche (37.21)	Déjean S. & ABG 2009, Enjalbal 2011	Les prairies humides de fauche accueillent la plus forte biodiversité et la quasi-totalité des espèces patrimoniales de faune ou de flore, elles sont le plus fort enjeu du site.	NC		x	x
Prairie naturelle de fauche (38.21)	Déjean S. & ABG 2009, Enjalbal 2011	C'est la pratique agricole de la fauche qui engendre la diversité de cet habitat, les prairies encore naturelles se font rares. La même gestion est appliquée aux prairies humides.	C	x	x	
Ourlet nitrophile humide (37.7)	Déjean S. & ABG 2009, Enjalbal 2011	Issu d'un sur piétinement du bétail et d'un amendement excessif, cet habitat n'engendre aucun enjeu.	NC			
Prairie très humide (37.22)	Déjean S. & ABG 2009, Enjalbal 2011	Certaines dépressions plus longtemps en eau, accueillent des formations de joncs pérennes.	NC		x	

DH = Annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : NC = non communautaire ; C = communautaire ; PR = prioritaire ; Znieff : habitat déterminant ; Biodiv flore et faune : forte diversité floristique et/ou faunistique.

Les habitats les plus intéressants et abritant la plus grande diversité floristique et faunistique sont les milieux ouverts en zones humides. On notera la grande importance de la mare pour la biodiversité.

B.6.1-Croisement des enjeux patrimoniaux

Nous avons vu rapidement quelles espèces de faune, de flore ou quel type d'habitat, méritaient des attentions particulières et représentaient les enjeux majeurs du site de Montégut. Cette première phase s'est fait de manière individuelle.

Afin de permettre une hiérarchisation finale et dresser la liste des objectifs à attendre en priorité, nous allons désormais croiser les différents enjeux. Cette synthèse doit permettre de savoir quel habitat regroupe le plus d'atouts. En effet, la gestion d'une espèce, passe par la conservation d'un habitat c'est donc une classification des milieux que nous devons obtenir.

Ainsi nous allons croiser les habitats patrimoniaux avec les espèces patrimoniales.

Espèces / habitats	Haie arbustive, ligne de Frênes et saule têtard	Mare et végétation aquatique et de périphérie	Mégaphorbiaie dominée par les Phalaris	Pelouse sèche mésophile	Prairie humide de fauche	Prairie naturelle de fauche	Ourlet nitrophile humide (ortie)	Prairie très humide (Jonc)
Flore								
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Reichenb.					1			
<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartman					1			
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó					1			
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.					1			
<i>Rhamnus alaternus</i> L.	1							
Araignées								
<i>Dolomedes fimbriatus</i> (Clerck, 1757)		1			1			1
<i>Pardosa paludicola</i> (Clerck, 1757)					1			1
<i>Theridula gonygaster</i> (Simon, 1873)	1							
Odonates								
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)		1	1					
Orthoptères								
<i>Grylotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)					1			
<i>Paratettix meridionalis</i> (Rambur, 1838)								
<i>Pteronemobius heydenii</i> (Fischer de Waldheim, 1853)					1			
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)								
Reptiles								
<i>Emys orbicularis</i> Linné, 1758		1						
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802				1				
Amphibiens								
<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)		1						
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)		1						
Nombre d'espèces patrimoniales/habitat patrimonial	2	5	1	1	8	0	0	2

Le classement final des enjeux montre clairement un intérêt notable concernant tous les habitats de milieux humides, qu'ils soient aquatiques ou prairiaux.

Les prairies humides accueillent environ 54% des espèces patrimoniales, sur les 8 habitats recensés et les 3 d'intérêt patrimonial.

Le tableau suivant présente enfin la hiérarchisation des habitats naturels selon leur intérêt patrimonial global. Il permet aussi de cibler les priorités d'action le cas échéant, par rapport à leur vulnérabilité locale.

Hiérarchisation des habitats	
Prairie humide de fauche	+
Mare et végétation aquatique et de périphérie	
Haie arbustive, ligne de Frênes et saule têtard	
Prairie très humide (Jonc)	
Mégaphorbiaie dominée par les Phalaris	
Pelouse sèche mésophile	
Prairie naturelle de fauche	
Ourlet nitrophile humide (ortie)	-

De manière plus générale cependant, tous les types de prairies ou pelouses devront être gérées de la même façon que les prairies humides, c'est à dire par la fauche avec exportation de la matière (cf. Actions de gestion).

Chapitre C : GESTION CONSERVATOIRE

C.1 - Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine naturel

Cette présentation du site, avec l'élaboration de la carte des milieux naturels, la mise en avant des différents enjeux et des espèces patrimoniales, nous permet, même si les inventaires ne sont jamais exhaustifs, de tracer une ligne directrice qui ira en faveur de la conservation du site et de ses intérêts.

Ainsi une série d'objectifs, sur plus ou moins long terme, vont être fixés. Ils peuvent concerner des espèces en particulier, des habitats ou des actions plus spécifiques, les suivis scientifiques ou le porter à connaissance.

C.1.1 – Objectifs à atteindre (long terme)

- ⇒ Conserver les alimentations hydrauliques des habitats humides ;
- ⇒ Ne pas intervenir sur la dynamique de l'eau ;
- ⇒ Eviter les pollutions de la rivière par les intrants agricoles ;
- ⇒ Conserver des actions agricoles extensives pour entretenir les milieux ;
- ⇒ Laisser vieillir les peuplements rivulaires arborés, pour favoriser les espèces sylvoles ;
- ⇒ Poursuivre les recherches du Cuivré des marais ;

C.1.2 – Objectifs opérationnels (court terme)

- ⇒ Conserver les milieux ouverts prairiaux en limitant la colonisation ;
- ⇒ Conserver la zone humide (mare) ;
- ⇒ Conserver les bois riverains pour conserver l'intégrité des berges et le cheminement du ruisseau ;
- ⇒ Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces (prairies humides) notés comme patrimoniaux ;
- ⇒ Conserver les populations de Jacinthe de Rome ;
- ⇒ Conserver la population de Cistude ;
- ⇒ Conserver le cortège d'invertébrés, liée au milieu humide (araignées, criquets) ;
- ⇒ Compléter les inventaires naturalistes.

C.2 - Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion.

C.2.1 – Tendances naturelles

Les milieux ouverts se ferment naturellement par avancée de ligneux. Les zones non gérées évoluent lentement, vers la friche, les broussailles (ronciers), les fourrés arbustifs jusqu'à l'installation des ligneux. Si rien n'est fait une forêt de frênes, avec des saules et des aulnes pourraient voir le jour à très long terme.

Les enjeux mis à jour et les besoins de l'agriculteur vont dans le même sens : conserver des zones enherbées.

C.2.1 – Tendances artificielles

Localement, elles peuvent être représentées par la présence d'un pâturage ancien, qui sur une zone précise ont engendré une modification de milieu, par piétinement et amendements excessifs de matière azotée. Cet impact induit par la gestion de l'homme, tend à modifier la nature des habitats et à perdre leurs intérêts, qu'ils soient naturels (cortèges floristiques et habitats) ou agricole (perte de matière fourragère).

C.2.1 – Avantages et contraintes de gestion

Les contraintes sont a priori peu présentes. Seul le caractère humide du site engendre des conditions de sol particulières qu'il faut prendre en compte lors des interventions pour éviter d'endommager les milieux.

Les avantages sont plus nombreux :

- Secteur entier en propriété d'un seul gestionnaire ce qui permet une gestion cohérente et intégrale;
- Accès faciles et nombreux, desservis par la route proche ;
- Gestion assez simple et envisageable sur tout le site ;
- Agriculteur impliqué dans la démarche de conservation de la biodiversité ;

C.5 - Plan de travail

Le plan de travail constitue la partie opérationnelle du plan de gestion. Il définit les "opérations" concrètes de gestion (déclinaisons techniques des objectifs du plan de gestion).

Ces opérations sont regroupées par grandes rubriques :

- Gestion des habitats et des espèces (GH)

C.5.1 - Grands principes de gestion

De manière générale et selon la loi qui protège la Jacinthe de Rome et afin de prévenir la destruction ou l'altération du milieu et veiller à la préservation de cette espèce protégée, les actions suivantes sont à éviter (rappel) :

- ne pas drainer, assécher, combler, noyer ou inonder la zone,
- ne pas modifier l'usage du sol, notamment ne pas boiser, ne pas extraire le sol,
- ne pas utiliser de méthodes culturales destructrices sur la zone : pas de labour, pas de feu pastoral, pas de fertilisation organique ou minérale, pas d'amendement, pas d'herbicides ni d'insecticides,
- ne pas altérer l'alimentation en eau du site (qualité/quantité),
- ne pas jeter, déverser, épandre directement ou indirectement, tout produit chimique, matériaux, déchets ou substances de quelque nature que ce soit, y compris les matériaux inertes,
- ne pas endommager ou détruire la couverture végétale existante: constructions, camping, circulation d'engins, etc..
- conserver les prairies naturelles, par une fauche tardive d'entretien après le 15 juin (au plus tôt).

C.5.2 - Actions de gestion par entité

GH 1	Milieux prairiaux ouverts	Mois d'intervention
Gestionnaire visé	Agriculteur	
Parcelles visées	1,2,3,34,35	
Indications	Zones ouvertes de prairie ou pelouse de tous types, de part et d'autre du drain central	
Nombre d'ha	4.5 ha	
Milieux visés	Prairies naturelles de fauche sèches et humides & pelouses mésophiles	
Groupes d'espèces concernées	8 espèces concernées Flore dont <i>Bellevalia romana</i> , araignées et cortèges d'orthoptères Cortège des papillons de jours et autres invertébrés Cistude d'Europe	
Objectifs recherchés	Conservier les enjeux patrimoniaux représentés par les espèces présentes et le rôle du fonctionnement hydraulique du site	
Action à effectuer et résultats attendus	<p>Maintenir la gestion actuelle par la technique de la fauche tardive annuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Entretien des zones ouvertes et prévention contre la colonisation des ligneux. ⇒ Conservation d'un milieu idéal pour la floraison des Jacinthes et du cortège floristique patrimonial ⇒ Conservier une végétation basse, ouverte et diversifiée, pour l'alimentation de l'entomofaune (papillons, araignées et criquets) ⇒ Permettre la ponte des cistudes en toute sécurité <p>Exporter les résidus de la fauche systématiquement</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Limiter l'enrichissement du sol ⇒ Permettre l'expression de la flore et des habitats prairiaux <p>Conservier une bande enherbée non fauchée sur 3 m le long du drain central sur toute la longueur</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser le développement des orthoptères (espèces tardives) ⇒ Zones refuges pour la faune <p>Cette zone sera fauchée l'année suivante, et une nouvelle sera créée de l'autre côté du drain, par alternance.</p>	<p>Début ou mi-juillet</p> <p>Mi-septembre</p>
Suivi écologique	<p><i>Des recherches supplémentaires pour le Cuivré des marais (Lycaena dispar) sur ces zones ouvertes seront menées.</i></p> <p>Des relevés floristiques sur des zones témoins seront nécessaires à l'issue de ce Plan de Gestion (6 ans) pour voir l'évolution des milieux (prairie de fauche et prairie humide) 2 j X 500 € HT la sixième année soit 1000 € HT</p> <p>Suivi des stations à Jacinthe, afin de comparer les densités de populations relevées en 2009 sur les zones témoins. Ce suivi permettra de connaître la tendance de la population sur le site 0.5 j X 500 € HT/an sur 6 ans soit 1500 € HT</p>	<p>Mai-Juin</p> <p>Mi-avril</p>

Commentaire :

La fauche doit continuer à être le principal mode de gestion de la prairie. Une fauche tardive, lorsque la prairie est bien ré-essuyée des inondations de printemps et que la végétation est venue à épiaison (juillet). Le pâturage est à éviter si possible et par conséquent le nourrissage du bétail sur place.

GH 2	Formations forestières de feuillus et arbre têtard	Mois d'interventions
Gestionnaires visés	Propriétaire et/ou Agriculteur	
Parcelles visées	1,35	
Indications	Toutes les formations arborées en zones humides ou sèches	
Nombre d'ha	2 ha	
Milieus visés	Cordon forestier rivulaire Bosquet et système bocager Saulé têtard	
Groupes d'espèces concernées	2 espèces patrimoniales concernées Cortège des insectes coléoptères, oiseaux forestiers, mammifères	
Objectifs recherchés	Obtenir de vieux arbres, pour la faune sylvicole et arboricole	
Action à effectuer et résultats attendus	<p>Non-intervention ou intervention limitée et ciblée sur les arbres dangereux pour la sécurité publique</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Vieillissement des arbres, pour retrouver des niches écologiques devenues rares, pour les chauves-souris, les insectes xylophages, les oiseaux forestiers (pics, chouettes,...) ⇒ Conservation du cordon forestier rivulaire pour le maintien des berges <p>Conservation et protection des arbres têtards (saule en bord de route), gérés avec cette technique depuis de nombreuses années</p>	Automne
Suivi écologique	A définir selon les nouveaux enjeux.	

Commentaire :

Le maintien voire la plantation de quelques saules, taillés en têtards, pourrait être un plus pour accueillir des espèces inféodées aux vieux arbres creux de prairie humide (oiseaux, coléoptères, chiroptères) .

GH 3	Mare et fossés	Mois d'interventions
Gestionnaires visés Parcelles visées Indications Nombre d'ha Milieux visés Groupes d'espèces concernées Objectifs recherchés Action à effectuer et résultats attendus	CREN-MP CPIE 32 Agriculteur	
	1,2	
	Mare toujours en eau, végétation de rive et ripisylve	
	0.06 ha	
	Mare et végétation périphérique	
	Amphibiens et reptiles dont la Cistude d'Europe . Araignées et cortège floristique	
Conserver la mosaïque d'habitats humides et sa biodiversité ainsi que son rôle dans le fonctionnement hydraulique du site	Maintenir les habitats de rive dans le même degré d'ouverture : maintenir une strate herbacée en bordure de mare et supprimer les semis arborés (désherbage manuel ou mécanique). ⇒ Conserver des zones de thermorégulation ⇒ Conserver des zones de ponte (potentielles)	Novembre à mars
Envisager un entretien de la mare (à moyen terme) : curage partiel sur 2/3 ans tous les 10 ans (ou creusement d'une nouvelle mare.) ⇒ Empêcher l'envasement de la mare ⇒ Rajeunir les cortèges floristiques ⇒ Maintenir des espèces et habitats d'espèces	Rappel fiche GH1 : Conserver des bandes enherbées non fauchées plus tardivement, sur 1.5 m de part et d'autre du drain central sur toute la longueur ⇒ Favoriser le développement des orthoptères (espèces tardives) ⇒ Zones refuges pour la faune Ces zones pourront être fauchées en fin d'année.	Septembre-octobre
Suivi écologique	Suivi des populations d'odonates : 2 passages (2 demi-journées) /an X 250 € HT sur 6 ans soit 3000 € HT	Mai à Juillet
	Suivi des populations d'amphibiens et étude de la mortalité des espèces via la proximité de la route (attention au protocole d'hygiène Chitride) : 2 soirées/an X 250 € HT sur 6 ans soit 3000 € HT	Février à Avril

Commentaire :

Le fossé gagnerait à être dégagé de sa végétation arbustive et arborée, au moins partiellement, afin d'éviter la disparition de la végétation de roselière et de mégaphorbiaie et une banalisation des espèces.

De-même, cet entretien empêcherait le comblement du fossé et de possibles perturbations du fonctionnement hydraulique actuel de la prairie.

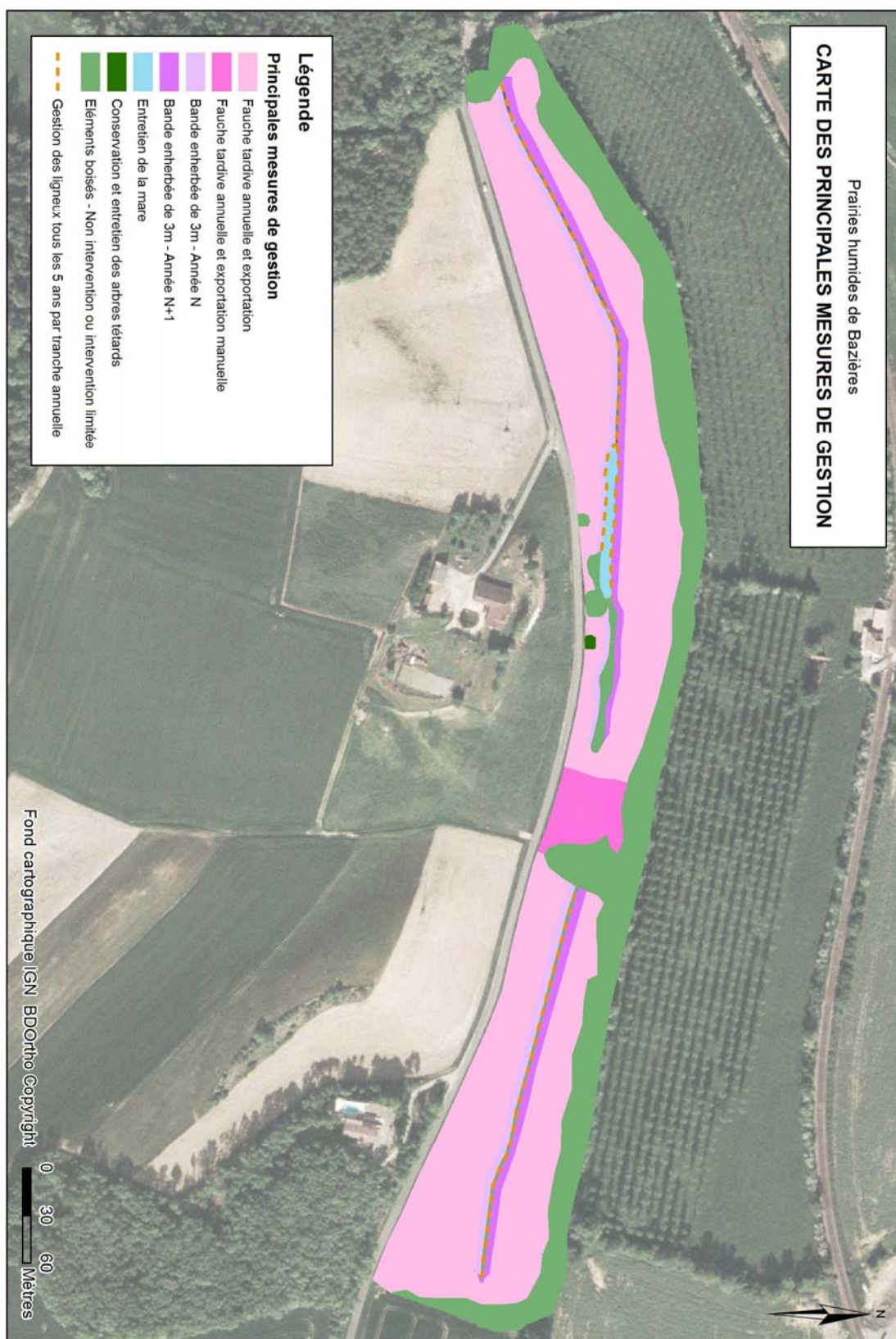
Enfin, une haie arborée trop importante engendrerait une ombre défavorable aux espèces prairiales qui évolueraient en espèces de lisières, moins remarquables.

GE 5	Amélioration des connaissances sur la population de Cistude d'Europe	Mois d'interventions
Gestionnaires visés	CREN-MP CPIE 32	
Parcelles visées	1,2,3,34,35	
Indications	Mare toujours en eau et fossés	
Nombre d'ha	0.06 ha	
Milieux visés	Mare et végétation aquatique	
Espèce concernée	Cistude d'Europe	
Objectifs recherchés	Evaluer la viabilité de la population de Cistude d'Europe. Programmer le cas échéant des actions de gestion spécifique.	
Action à effectuer et résultats attendus	Une étude sur la population de Cistude est envisagée, par la technique du « Marquage-capture-recapture », <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Connaître la viabilité de la population ⇒ Savoir si la reproduction est encore possible ⇒ Connaître les zones de déplacement et d'alimentation ⇒ Evaluer les risques de mortalité 	Mai - juillet
Actions conditionnelles	Si la viabilité des populations de Cistudes d'Europe est confirmée : Envisager un curage partiel des fossés (à moyen terme) après la saison de reproduction des amphibiens et avant l'hivernage de la cistude. Ces travaux doivent être supervisés par le CREN et/ou le CPIE Gersois <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Eviter le comblement naturel du fossé qui est en cours de fermeture. D'autres techniques peuvent être envisagées (à définir) Planter une haie d'essences locales le long de la route (au-dessus de la mare) <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Zone d'hivernage, thermorégulation, alimentation,... ⇒ Diminuer les dérangements des animaux en thermorégulation 	Septembre Octobre Novembre à Mars

GH 4	Gestion globale	Mois d'interventions
Gestionnaire visé Parcelles visées Indication Nombre d'ha Milieux visés Groupes d'espèces concernées Objectifs recherchés Action à effectuer et résultats attendus	Agriculteur	
	1,2,3,34,35	
	Intégralité du site	
	6.5 ha	
	Tous	
	Tous	
	Conserver une mosaïque d'habitats et de structures végétales, pour la faune Conservation du bois mort sur pied ou au sol sur l'ensemble du site ⇒ Favoriser les gîtes terrestres Conservation mais limitation des ronciers (gyrobroyage) présents sur les parcelles (1 passage tous les 2 ans) ⇒ Conserver des abris pour les oiseaux passereaux ⇒ Conserver des strates sous-arbustives et arbustives nécessaires aux orthoptères ⇒ Conserver des zones nectarifères pour les insectes Créer de nouveaux refuges (tas de branchages et de pierres) ⇒ Augmenter la capacité d'accueil du site (amphibiens, reptiles, micromammifères, entomofaune, etc..)	Novembre à mars
Suivi écologique		

GH 6	Protection durable du site	Mois d'interventions
Gestionnaire visé	CRENMP	
Parcelles visées	1,2,3,34,35	
Indications	Intégralité du site	
Nombre d'ha	6.5 ha	
Milieux visés	Tous	
Groupes d'espèces concernées	Tous	
Objectifs recherchés	Garantir la préservation durable du site	
Action à effectuer et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Rédiger un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ⇒ Engager la démarche de désignation ⇒ Inscrire le site en tant qu'Espace Naturel Sensible du Département. 	2012

C.5.3 – Synthèse cartographie des actions de gestion



Bibliographie

- BISSARDON M. & GUIBAL L., 2003 – Corine biotopes, Version originale, Types d'habitats français, ENGREF & ATEN, 179 p.
- BLAMEY M. & GREY-WILSON G., 1989 – La Flore d'Europe Occidentale – éd. Arthaud, 544 p.
- COLLECTIF, 2007 - Guide des papillons nocturnes de France. Ed. Delachaux & Niestlé, 288 p.
- CORRIOL G., 2004, Inédit – Clé typologique des habitats naturels de Midi-Pyrénées, Festuco valesiaca-Brometea erecti, Pelouses basophiles, collinéennes à montagnarde – CBP/CBN, 11 p.
- COSTE H., 1990, – Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes, Tome I, II et III – éd. Librairie Scientifique et Technique.
- DOMMANGET J.-L., PRIOUL B., GAJDOS A. & BOUDOT J.-P., 2008 - Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. Société française d'odonatologie (Sfonat). Rapport non publié, 47 pp.
- DUHAMEL G., 2004 – Flore et Cartographie des Carex de France – éd. Boubée, 296 p.
- DUPUY D., 1847 - Florule du département du Gers et des contrées voisines - ou moyen facile d'arriver à la connaissance de toutes les plantes qui croissent spontanément dans les départements 31,82 (partie montagneuse),47 ,31, Ed. L. A. Brun, Auch, 43 p.
- FOURNIER P., 2000 – Les quatre flores de France – éd. Dunod, 1103 p.
- GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006 – Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze, (Collection Parthéope), 480 p.
- LAFRANCHIS (T.), 2000 - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthéope, éd. Biotope, Mèze. 448 p.
- LE PERU B., 2007 – Catalogue et répartition des araignées de France - Ed. J-C Ledoux, 468p.
- PRUD'HOMME F., 2004, Inédit – Clé typologique des habitats naturels de Midi-Pyrénées, Arrhetheretea et Agrostietea, Prairies mésophiles à hygrophiles de plaine et de montagne – CBP/CBN, 10 p
- ROBERTS M.-J., 1993 – The spiders of Great Britain and Ireland, Compact édition – Ed. Harleys Books, 433 p
- ROMAO C., 1997 – Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne, Version EUR 15 – 1997, Commission Européenne, Environnement Nucléaire et protection civile, 109 p.
- SIMON E., 1914 - Les Arachnides de France, encyclopédie Roret, L. Mulo, Librairie-Editeur, Paris, 1272 p.
- Société Française d'Orchidophilie, 1998 – Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg – Ed. Parthéope Collection, 416 p.
- UICN, 2009 - La Liste rouge des espèces menacées en France. Comité français de l'UICN.
www.uicn.fr